

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 5 mars 2018, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
 Michel Paris, conseiller
 Mathieu Pelletier, conseiller
 David Pelletier, conseiller
 Roger Labrecque, conseiller

Sont absents: Karène Langlois, conseillère
 René Desrosiers, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-03-51

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par Roger Labrecque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de janvier 2018 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Rapport de la directrice générale concernant la formation des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
7. Correspondance;
8. Lecture des revenus et dépenses du mois;
9. Approbation des comptes;
10. Autorisation pour immatriculation des véhicules;
11. Modification du budget initial 2018;
12. Adjudication de contrat pour travaux de réfection du 3e Rang de Massé;
13. Avis de motion pour règlement no 305-2018 décrétant une dépense de 111 004\$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 3e Rang de Massé;
14. Présentation du règlement no 305-2018 décrétant une dépense de 111 004\$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 3e Rang de Massé;
15. Résolution pour programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
16. Résolution concernant la vente de terrain à M. Simon Boucher et Mme Annie Audit;
17. Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales;
18. Autorisation pour envoi de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales;

19. Nomination d'un représentant lors des ventes pour taxes;
20. Résolution: Avril, mois de la jonquille;
21. Varia :
 - A) Formation en gestion financière municipale;
 - B) Don à la Polyvalente Le Mistral;
 - C) Demande de don du CFP Mont-Joli -Mitis;
22. Période de questions;
23. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-03-52

Proposé par Roger Labrecque
 Appuyé par David Pelletier
 Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 5 février et 19 février 2018 tel que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JANVIER 2018 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de janvier 2018 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LA FORMATION DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

En conformité avec l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale dépose au conseil le **rapport des élus ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie** le 27 janvier 2018.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2018-03-53

Proposé par David Pelletier
 Appuyé par Mathieu Pelletier
 Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$41 214.08 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DES VÉHICULES

2018-03-54

Proposé par Michel Paris
 Appuyé par David Pelletier
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale à **immatriculer les véhicules de la municipalité** pour un montant de \$4839.27 avant le 31 mars 2018. Le paiement sera effectué par le service Accès D.

11- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2018

2018-03-55

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2018** concernant les dépenses pour l'année 2018 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées que prévu:

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-142 Hres suppl. enl. neige	+1000	02-320-00-142 Hres supp. voirie	-1000
02-330-00-523 Remorquage	+525	02-330-00-525 Ent.étrép.véh.enl. à neige	-525
02-330-00-521 Contrat enlèv. neige	+1675	02-320-00-521 Entr. chemins	-1675

02-701-30 Patinoire

02-701-30-631 Carburant pour souffleuse	+100	02-701-30-641 Art. quinc.	-100
---	------	---------------------------	------

12- ADJUDICATION DE CONTRAT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU 3e RANG DE MASSÉ

2018-03-56

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres (#2017-02) et à l'ouverture des soumissions le 27 février 2018, la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a reçu huit soumissions pour son projet de travaux de réfection du 3e Rang de Massé ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme d'ingénierie de la MRC de La Mitis ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Construction BCK Inc. », au montant de \$118 934.05 taxes incluses, est la plus basse soumission conforme reçue ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mathieu Pelletier, appuyé par Michel Paris et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **confirme l'adjudication du contrat à « Construction BCK Inc. »**, selon les termes et conditions des plans et devis et de la soumission déposée, et sous réserves des conditions suivantes:

- **QUE** les travaux effectués seront payés selon les prix du bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme, et selon les termes et conditions des plans et devis ;
- **QUE** l'octroi des travaux est confirmé à « Construction BCK Inc. », conditionnellement à l'obtention du financement par le biais d'un règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation des dits travaux ainsi que la confirmation de l'aide financière demandée dans le programme "Réhabilitation du réseau routier local - Volet AIRRL;
- **QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés par le conseil à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

13- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 305-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE \$111 004 ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSABLE EN 10 ANS, POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE 3^e RANG DE MASSÉ**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement 305-2018 décrétant une dépense de \$111 004 et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 3^e rang de Massé.

14- **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 305-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE \$111 004 ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSABLE EN 10 ANS, POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE 3^e RANG DE MASSÉ**

La directrice générale, Louise Boivin, fait la présentation du règlement no 305-2018 décrétant une dépense de \$111 004 et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 3^e rang de Massé.

15- **RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

2018-03-57

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de \$159 322 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par David Pelletier

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **atteste la véracité des frais encourus et confirme l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2** ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**.

16- **RÉSOLUTION CONCERNANT LA VENTE DE TERRAIN À M. SIMON BOUCHER ET MME ANNIE AUDIT**

2018-03-58

ATTENDU QUE M. Simon Boucher et Mme Annie Audit, résidant au 159, 4^e Rang Est, Saint-Joseph-de-Lepage, ont démontré leur intérêt à acquérir le terrain municipal adjacent à leurs lots numéro 5304555 et 5304482, soit :

- Une partie du lot 5305019 (représentant une partie du tracé de l'ancienne route 132);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite se départir de cette partie de lot;

ATTENDU QUE le lot 5304019 d'une superficie de 5475.6 mètres carrés est évalué au rôle d'évaluation foncière à 400\$ et que la partie du lot visée par la vente, soit une superficie de 2884.7 mètres carrés, a une valeur au rôle de 200\$;

ATTENDU QUE M. Boucher et Mme Audit s'engagent et acceptent d'assumer tous les frais liés à cette transaction, à l'exception d'un montant de 200\$ pour une partie des frais notariés qui sera assumé par la Municipalité, la dite part de la municipalité n'étant due qu'à la condition que la transaction se réalise;

ATTENDU QUE le notaire sera choisi et mandaté par M. Boucher et Mme Audit;

ATTENDU QUE M. Boucher et Mme Audit s'engagent à ce que les plans de cadastre et la demande de subdivision cadastrale afin de distraire la partie de lot visée soit fait par l'entremise d'un arpenteur-géomètre choisi, mandaté et payé par eux;

Il est proposé par David Pelletier

Appuyé par Roger Labrecque

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la municipalité accepte de vendre à monsieur Simon Boucher et à madame Annie Audit, la partie de lot 5305019 adjacente à leurs propriétés, tel que cette partie de lot est identifiée au croquis faisant partie intégrante de la présente résolution, pour un montant de 200\$, taxes en sus s'il y a lieu;
- **QUE** la municipalité accepte que le nouveau plan de cadastre et la demande de subdivision cadastrale soient faits par l'entremise d'un arpenteur-géomètre choisi, mandaté et payé par M. Simon Boucher et Mme Annie Audit, dans le respect du croquis faisant partie intégrante de la présente résolution et suivant les instructions de la municipalité;
- **QUE** l'ensemble des frais découlant de cette transaction seront à la charge de M. Boucher et Mme Audit, à l'exception d'un montant de 200\$ plus taxes pour une partie des frais de notaire, la part de la municipalité n'étant due qu'à la condition que la transaction se réalise;
- **QUE** le maire Maurice Chrétien, et la directrice générale Louise Boivin, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette transaction.

17- LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

2018-03-59

Proposé par Michel Paris

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **approuve le rapport préparé par la directrice générale et soumis au conseil concernant les immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales pour les comptes impayés de 2016 d'un montant de plus de \$2.00**, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal. Toutefois, la directrice générale est autorisée à soustraire de la dite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 22 mars 2018.

18- AUTORISATION POUR ENVOI DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

2018-03-60

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les

débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code Municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Labrecque
Appuyé par Mathieu Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, **transmette avant le 31 mars au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles** jointe en annexe, **pour qu'il soit procédé à la vente des dits immeubles à l'enchère publique**, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmis à la Commission scolaire.

19- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT LORS DES VENTES POUR TAXES

2018-03-61

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désigne Maurice Chrétien, maire, pour **représenter la municipalité le 14 juin 2018** à la MRC de La Mitis **lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales**, afin de faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire si cela s'avère nécessaire.

20- RÉSOLUTION: AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

21 - VARIA

A) FORMATION EN GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

2018-03-62

Proposé par David Pelletier
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Madame Karène Langlois, conseillère, à assister à une **formation sur la "Gestion financière municipale"** qui aura lieu à la MRC de La Mitis le 28 avril 2018, au coût de \$200.

B) DON À L'ÉCOLE POLYVALENTE LE MISTRAL

2018-03-63

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire **un don de \$50 à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli (harmonie)** dans le cadre du programme d'enrichissement musical.

C) DEMANDE DE DON DU CFP MONT-JOLI-MITIS (COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES)

2018-03-64

Proposé par David Pelletier
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire **un don de \$50 au CFP Mont-Joli-Mitis (Commission scolaire des Phares)** pour aider à l'organisation d'un **stage d'études** de deux semaines pour des élèves du groupe "Production animale"

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

25- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h20.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière